

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1: DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE

déposée le : 03/10/2024 par : GLOBAL ARTCOM

demeurant à : 160 allée Clair Vallon 76230 BOIS-GUILLAUME représenté par : Madame MONFLIER Maria

pour : Modification d'enseigne

sur un terrain sis : 31 rue Edouard Fortier à Mont-Saint-Aignan

CADRE 2: AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE AP 076 451 24 0005

2024.1882

LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2;

Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes :

Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ; Vu le règlement de la zone ZE3;

Vu la demande produite pour la modification d'enseigne (cadre 1);

ARRÊTE

Article 1: la modification d'enseigne est autorisée pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

> fait à Mont-Saint-Aignan, le 18/11/2024 pour le maire, et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP

adjoint au maire chargé de l'urbanisme

et du patrimoine

www.montsaintaignan.fr